

focus 03/2015

SERVICE PROSPECTIVE ET STATISTIQUE DE L'ACADÉMIE DE LYON / JUIN 2015

**PLUS DE 14 000
ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP
SCOLARISÉS À LA
RENTRÉE 2014**

→ À la rentrée 2014, 14 179 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et les établissements publics et privés sous contrat de l'académie de Lyon, soit une hausse de près de 150 % en 10 ans alors que la population totale scolarisée n'a évolué que d'un peu plus d'1 %.

Ces élèves représentent désormais 2,3 % de l'ensemble des élèves scolarisés à ce jour.

Parallèlement, près de 4500 enfants sont scolarisés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

La scolarisation des élèves en situation de handicap de 2004 à 2014

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

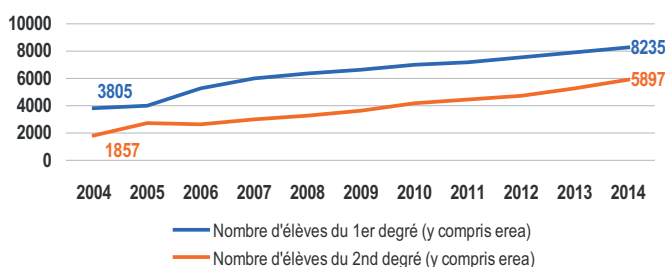
→ Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a consacré ce droit et permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situations de handicap. Désormais, de plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 où figure désormais, dès l'article premier du code de l'éducation, le principe de l'école inclusive pour tous les enfants, sans aucune distinction.

À la rentrée scolaire 2014, l'académie de Lyon compte 14 179 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dont 83,8 % (11 880 élèves) dans le secteur public. En 10 ans, ce nombre d'élèves a plus que doublé et il a augmenté de 7,9 % entre 2013 et 2014.

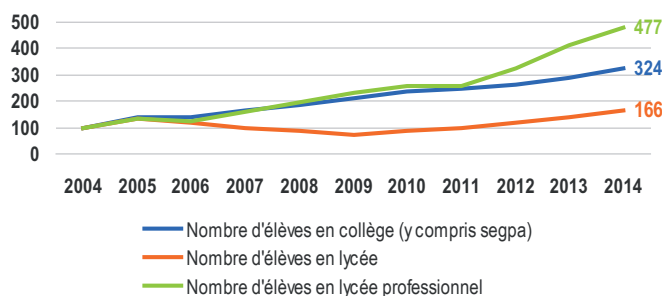
Cette évolution est nettement supérieure à l'évolution du nombre total d'élèves scolarisés dans l'académie et concerne aussi bien le secteur public que privé.

Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis a triplé en collège et SEGPA et été multiplié par 4 dans les lycées professionnels. Le département du Rhône accueille à la ren-

Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés de 2004 à 2014



Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap selon le type d'établissement - base 100 à la rentrée 2004



trée 2014, 8 664 élèves en situation de handicap tous niveaux confondus, soit 61,1 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap de l'académie, alors que son poids est de 57,6 % pour l'ensemble des élèves. Cette situation s'explique par un plus grand nombre de structures (CLIS et ULIS) ainsi qu'un établissement, la cité scolaire René Pellet, dédié principalement aux déficients visuels.

Le nombre d'élèves en situation de handicap en post-bac (BTS et CPGE) est faible mais en constante évolution depuis quelques années.

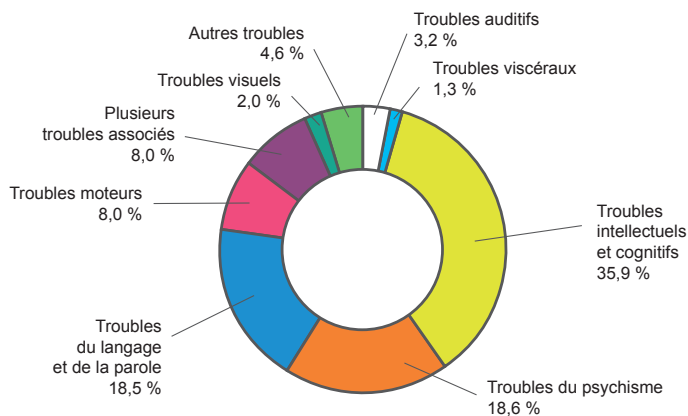
Les élèves en situation de handicap en 2014 - 2015

	Ain		Loire		Rhône		Académie		
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public + Privé
1^{er} degré	1 323	136	1 595	329	4 282	570	7 200	1 035	8 235
2nd degré	762	120	927	309	2 958	821	4 647	1 250	5 897
<i>dont en collège</i>	631	101	718	221	2 322	591	3 671	913	4 584
<i>dont en lycée</i>	39	4	44	40	226	107	309	151	460
<i>dont en lycée professionnel</i>	54	15	155	48	316	123	525	186	711
<i>dont erca</i>	38		10		130		178	0	178
BTS & CPGE	0	1	10	3	23	10	33	14	47
Total	2 085	257	2 532	641	7 263	1 401	11 880	2 299	14 179
Répartition par département	16,5%		22,4%		61,1%		100,0%		
Part des élèves en situation de handicap	2,0%		2,2%		2,4%		2,3%		

↳ Dans le département de l'Ain, 762 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le second degré public et 120 dans le second degré privé.

LES TROUBLES ET LE MODE DE SCOLARISATION

→ Dans le cadre de l'enquête nationale sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, ces derniers sont répertoriés par grands types de troubles. Les troubles les plus représentés sont les troubles intellectuels et cognitifs, soit 35,9 % des élèves en situation de handicap de l'académie pour 2014 - 2015. Cette proportion est stable par rapport à l'année dernière. Viennent ensuite les troubles du psychisme (18,6 %) et les troubles du langage et de la parole (18,5 %). Cette répartition par trouble diffère légèrement en comparant premier et second degré et également public et privé. Dans le premier degré, 37,8 % des élèves en situation de handicap ont des troubles intellectuels ou cognitifs et 15,5 % des troubles du langage et de la parole, contre respectivement 33,5 % et 22,6 % dans le second degré.



→ Que ce soit dans le premier ou le second degré, plus de 65% des élèves en situation de handicap dans l'académie de Lyon sont scolarisés en classe ordinaire. Ce taux est plus important dans le département du Rhône avec respectivement 73 % et 69,6 % des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire. Les élèves scolarisés en BTS ou CPGE sont tous en classe ordinaire et ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessous. Ces proportions sont en hausse pour le premier degré et en baisse pour le second degré par rapport à 2010 - 2011.

2014 - 2015	Ain	Loire	Rhône	Académie	En %
CLIS	467	600	1 308	2 375	28,8 %
Classe ordinaire	992	1 324	3 544	5 860	71,2 %
Total 1^{er} degré	1 459	1 924	4 852	8 235	100,0 %
ULIS	352	436	1 147	1 935	32,8 %
Classe ordinaire	530	800	2 632	3 962	67,2 %
Total 2nd degré	882	1 236	3 779	5 897	100,0 %

↳ 2 375 élèves du 1^{er} degré sont scolarisés en CLIS et 1 935 élèves du 2nd degré sont scolarisés en ULIS.

Les élèves orientés en dispositif CLIS ou en dispositif ULIS bénéficient pour réaliser les apprentissages prévus dans leur projet personnalisé de scolarisation, d'adaptations pédagogiques spécifiques liées à leur situation de handicap, qui leur permettent de construire peu à peu les compétences visées au sein du dispositif ou dans les classes de l'école ou de l'établissement.

LES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

→ Le troisième plan autisme (2013-2017) prévoit la mise en place d'unité d'enseignement maternelle permettant d'accueillir, au sein d'une école maternelle, des enfants avec autisme. L'intervention massive et précoce de professionnels (enseignant et personnel médico-social) sur une unité de lieu devrait permettre à ces élèves de commencer un parcours scolaire dans de très bonnes conditions. Ce dispositif innovant a pour objectif d'agir précocement et de manière concertée et cohérente entre différents professionnels, pour limiter les conséquences des troubles repérés et diagnostiqués.

La première unité d'enseignement maternelle a vu le jour à l'école Lamartine de Saint-Jean-Bonnefonds en septembre 2014 et scola-

rise 7 enfants. La rentrée 2015 verra la création d'une UEM à Lyon à l'école Truffaut. Une troisième unité sera créée à la rentrée 2016 dans l'Ain. Outre ces unités, les élèves avec autisme sont scolarisés dans les établissements scolaires en classes ordinaires ou au sein de dispositifs spécifiques. L'académie compte 39 CLIS ou ULIS dédiées aux troubles du spectre autistique. 1 379 élèves dont le trouble est en rapport avec l'autisme (995 dans le premier degré et 384 dans le second degré) sont scolarisés dans l'académie. Ils sont majoritairement scolarisés avec l'aide d'un dispositif collectif (CLIS ou ULIS). De plus, 739 élèves bénéficient d'un établissement sanitaire ou médico-social.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

→ L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une priorité, tant nationale qu'académique. Il est réalisé par des personnels qui exercent les fonctions désormais appelées AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap). Cet accompagnement peut être individualisé ou mutualisé. Le taux académique d'accompagnement des élèves en situation de handicap est pour cette année 2014 - 2015 de 42,5 %, soit en augmentation de près de 4 points par rapport à la rentrée dernière et légèrement supérieur au taux national (42 %).

Les taux sont très différents entre le premier degré, où 53,4 % des élèves sont accompagnés et le second degré, où seuls 27,2 % le sont. Les taux départementaux d'élèves accompagnés sont quant à eux significativement différents les uns des autres tous niveaux

confondus : 38,2 % dans l'Ain, 43,5 % dans la Loire et 43,2 % dans le département du Rhône.

2014 - 2015 (Public et Privé)	1 ^{er} degré	2 nd degré	BTS & CPGE	Académie
Accompagnement (individualisé ou mutualisé)	4 396	1 604	22	6 022
Pas accompagnement	3 839	4 293	25	8 157
Total	8 235	5 897	47	14 179
Taux d'élèves accompagnés	53,4%	27,2%	46,8%	42,5%

↳ 6 022 élèves en situation de handicap, soit 42,5%, sont accompagnés.

LES DISPOSITIFS

→ Dans un certain nombre de cas, l'élève en situation de handicap peut tirer pleinement profit d'une scolarisation en dispositif collectif offrant des conditions d'organisation et de fonctionnement différent, et notamment bénéficier des aménagements dont il a besoin. Les CLIS et les ULIS sont des dispositifs qui permettent d'accueillir de la maternelle au lycée des élèves en situation de handicap.

Le nombre de CLIS et ULIS est en constante augmentation chaque année depuis 2005, suivant l'évolution du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans l'académie. À la rentrée 2014, il y a 27,9 CLIS pour 1000 élèves en situation de handicap dans le premier degré et 27,6 ULIS pour 1000 élèves dans le second degré.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de CLIS	207	203	200	217	214	213	218	221	225	230
Nbre de CLIS pour 1 000 élèves en situation de handicap premier degré	51,7	38,5	33,4	34,1	32,2	30,4	30,5	29,1	28,6	27,9
Nbre d'ULIS	51	64	83	101	116	126	133	148	158	163
ULIS pour 1000 élèves en situation de handicap second degré	18,8	24,3	27,7	30,8	31,6	30,4	29,9	31,4	30,2	27,6

↳ A la rentrée 2014, il y a 230 CLIS dans l'académie de Lyon ce qui représente 27,9 CLIS pour 1000 écoliers en situation de handicap.

LES ENSEIGNANTS

→ Dans le secteur public, deux tiers des postes en CLIS sont occupés par un enseignant spécialisé ou en cours de spécialisation. Cette dernière est obtenue par l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). Ce taux est assez stable sur les dernières années.

Dans le second degré public, le taux de postes occupés par un enseignant spécialisé (certificat 2CASH) est de 90,9 % et il est en lé-

gère hausse par rapport à l'année précédente (90,5 %).

Chevilles ouvrières de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 à l'école, les enseignants référents sont à l'interface des familles, des établissements et de la MDPH. Personnes ressources pour les familles, ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés des chefs d'établissement et des équipes enseignantes dans les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) mais aussi dans le suivi du parcours scolaire de l'élève. Ils sont cette année au nombre de 85 dans l'académie.

2014 - 2015	Ain	Loire	Rhône	Académie
Postes en CLIS	42	50	119	211
Postes occupés par des pers. spé. ou en cours de spécialisation	20	39	81,75	140,75
% enseignant spécialisé/poste spécialisé	47,6 %	78,0 %	68,7 %	66,7 %
Poste en ULIS	30	29	76	135
Postes occupés par des pers. spé. ou en cours de spécialisation	25	27	70,75	122,75
% enseignant spécialisé/poste spécialisé	83,3 %	93,1 %	93,1 %	90,9 %
Nbre d'enseignants référents	16	22	47	85

↳ Parmi les 211 postes en CLIS à la rentrée 2014, 140,75 sont occupés par des personnels spécialisés ou en cours de spécialisation. Cela représente 66,7% des postes.

LES ABRÉVIATIONS

- AESH** → Accompagnant des élèves en situation de handicap
AVS → Auxiliaire de Vie Scolaire
CLIS → Classe pour l'Inclusion Scolaire
EREA → Établissement Régional d'Enseignement Adapté
MDPH → Maison Départementale des Personnes Handicapées
SEGPA → Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
UEM → Unité d'enseignement maternelle
ULIS → Unité localisée pour l'inclusion scolaire

LES TROUBLES

Troubles intellectuels et cognitifs

Cette notion a une valeur descriptive, mais elle peut recouvrir des diagnostics très différents. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont répertoriés dans cette catégorie.

Troubles psychiques

Recouvre les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.

Troubles du langage et de la parole

Est utilisé uniquement lorsque l'élève manifeste un trouble du langage oral, ou du langage écrit non imputable à une autre cause avérée : dyslexie, dysphasie...

Troubles moteurs

Les dyspraxies y sont répertoriées.

Plusieurs troubles

Est utilisé pour les enfants dont les différents troubles semblent de même importance ; sinon, c'est la déficience principale qui est codée.

LES SOURCES

- Enquête relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier et dans le second degré de l'enseignement public et de l'enseignement privé (DESCO A1-3)
- Enquête sur les postes de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (DGESCO A1-3)

POUR EN SAVOIR PLUS

→ Note d'information n°4 de la DEPP – février 2015 - **À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement**

Les enfants en situation de handicap sont pour la plupart scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire. Le ressenti des familles vis-à-vis de l'école est globalement positif, malgré une minorité de mécontents plus forte que parmi les autres parents d'élèves. Presque tous les parents rencontrent au moins une fois par an un enseignant de leur enfant ; ils sont toutefois nombreux à méconnaître les aménagements pédagogiques dont il bénéficie. Les familles sont plus souvent monoparentales et défavorisées, les mères ayant dû réduire ou arrêter leur activité pour les besoins de l'enfant.

FOCUS

directeur de la publication :

→ YANN LEURS

auteurs :

→ CAROLINE LATREILLE, THIERRY VIAL

maquette :

→ TIM BLANCK

ISSN : 2112-6933